

i n t e r p a r f u m s

Attribution gratuite d'actions 1 action nouvelle pour 5 actions détenues

Conformément à la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2009, le Conseil d'Administration a décidé, dans sa séance du 20 mai 2009, d'attribuer gratuitement à chacun des actionnaires une action nouvelle pour cinq actions détenues.

Les opérations d'attribution débuteront le lundi 15 juin 2009 et concerneront toutes les actions détenues à la clôture de la bourse du vendredi 12 juin 2009.

Les actions nouvelles seront délivrées à partir du vendredi 26 juin 2009 et porteront jouissance du 1er janvier 2009. Elles seront entièrement

assimilées aux anciennes, le dividende de l'exercice 2008 ayant été mis en paiement le jeudi 30 avril 2009.

Les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles et les actions correspondantes seront vendues, la société prenant à sa charge les frais de négociation. Les sommes provenant de cette vente seront allouées aux titulaires des droits à partir du 8 juillet 2009.

Les opérations seront centralisées par la société CACEIS.

Paris, le 4 juin 2009

Nota : la notice afférente à cette attribution gratuite d'actions nouvelles est publiée au BALO n°64 en date du 29/05/2009

Informations actionnaires

 **0 800 47 47 47**

www.inter-parfums.fr

Contact Inter Parfums

Philippe Santi au 01 53 77 00 00

psanti@inter-parfums.fr

Codes : Reuters IPAR.PA, Bloomberg ITP, ISIN FR0004024222-ITP Indices : CAC Small 90 et SBF 250

ITP
LISTED
NYSE
EURONEXT